

# Nouvelles des sections

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé**

Band (Jahr): **16 (1954)**

Heft 7

PDF erstellt am: **01.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Nouvelles des sections

---

## Section de Fribourg

### Mise en garde

L'Association fribourgeoise des propriétaires de tracteurs communique:

Les agriculteurs désirant acheter un tracteur sont rendus attentifs aux faits suivants: Souvent, des tracteurs achetés par des agriculteurs ne sont pas acceptés par le Service des automobiles du canton de Fribourg, parce qu'ils ne répondent pas aux conditions fixées par les autorités cantonale et fédérale.

D'autre part, l'association est souvent saisie de réclamations de ses membres qui constatent, peu de temps après l'achat, que le tracteur dont ils ont fait l'acquisition ne répond pas aux conditions promises. Il arrive également que des difficultés s'élèvent entre vendeur et acheteur au sujet de la reprise d'un ancien tracteur.

L'Association prie les propriétaires de tracteurs de tenir compte, lors de la conclusion de contrats, des points suivants:

1. L'acheteur doit réserver dans le contrat l'acceptation du tracteur par le Service des automobiles pour la délivrance du permis de circulation.
2. Avant tout achat, il est recommandé de s'adresser à la Commission technique de l'association qui donnera, sans frais, des informations utiles aux futurs acheteurs.
3. L'acheteur, lors d'une reprise, fera bien de s'assurer que cette reprise figure dans le contrat de vente du nouveau tracteur et non dans un contrat annexe qui n'engage souvent que le représentant et non le vendeur lui-même.
4. Les demandes de renseignements doivent être adressées au Secrétariat de l'AFPT, à Fribourg.

## Section genevoise

Cette section, que préside M. G. Pottu, a organisé tout récemment deux journées de présentation et d'essais de machines agricoles dans le domaine que, fort aimablement, M. Alexis Corthay mettait à disposition.

Ainsi, sur le territoire de Meinier, un nombre imposant de machines furent présentées aux agriculteurs qui eurent ainsi l'occasion de comparer des modèles de tracteurs, de charrues, de herse, de sulfateuses-enjambeuses, d'atomiseurs, de herse, d'arracheuses de pommes de terre, etc.

On voua une attention toute particulière au dispositif qui, à l'aide d'une fourche montée sur un tracteur charge un char de fumier en deux temps et trois mouvements. On remarqua également le petit tracteur de 10 CV. Simar qui, avec son moteur solidaire de la charrue, laisse le châssis et les roues du véhicule solidaires du sol. C'est là une solution ingénieuse d'un problème difficile.

Il appartient aux techniciens de relever les particularités de chaque machine, de chaque appareil. Pour ce qui nous concerne, bornons-nous à relever la très grande utilité de ces présentations et de ces essais en un temps où la motorisation, sans être une panacée, peut contribuer à la prospérité paysanne, à condition que la petite propriété reste l'objectif essentiel de ces recherches techniques.

Le comité de l'Association genevoise des propriétaires de tracteurs avait convié diverses personnalités, dont M. le Conseiller d'Etat A. de Senarclens, à un repas au terme duquel quelques discours furent prononcés.

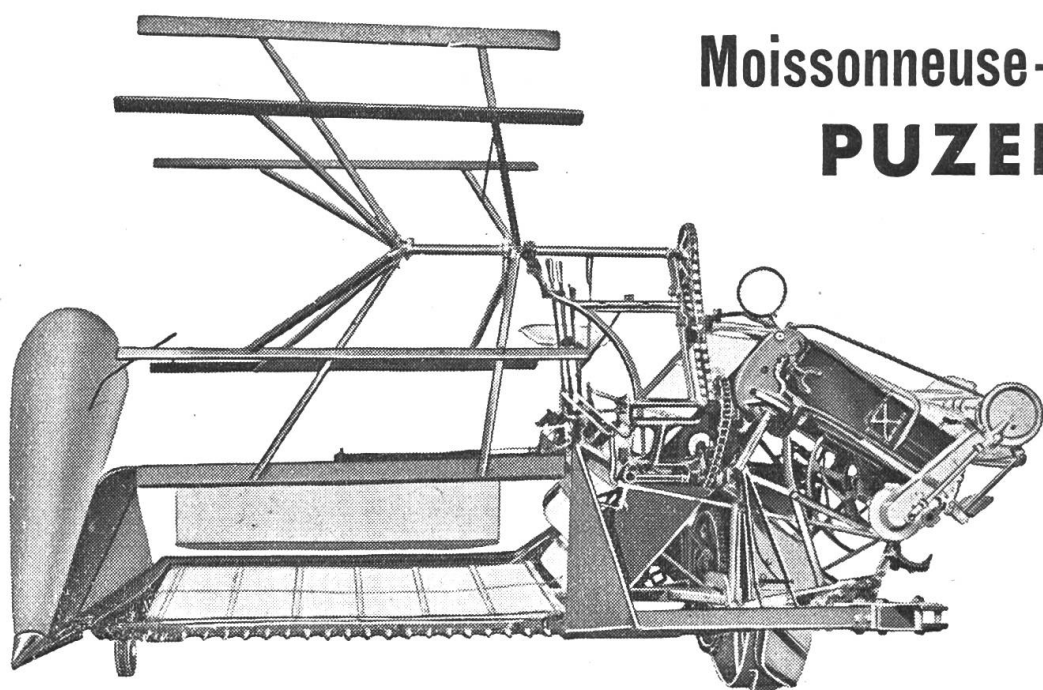
M. Pottu, président, souhaite la bienvenue aux invités et M. le Conseiller d'Etat de Senarclens montra le rôle que la motorisation peut jouer dans l'évolution de l'agriculture et recommanda aux agriculteurs de ne pas se laisser abattre par les difficultés.

M. Schwaar, président de l'Association suisse, renseigna son auditoire sur le rôle de l'organisation centrale, sur ses rapports parfois délicats avec les associations touristiques au sujet de la réglementation de la circulation.

Enfin, M. John Rochaix, président du Cercle des agriculteurs, égrena quelques souvenirs et confronta le passé et le présent en un de ces petits discours familiers dont il a le secret.

M. Déthurens, ancien président, M. Gaillepan, au nom des maisons de carburants et M. Corthay prononcèrent également quelques mots.

Ces deux journées, qui ont connu un vif succès, doivent encourager les organisateurs à récidiver . . . . mais nous leur souhaitons le soleil et la foule. H. T.



## Moissonneuse-lieuse **PUZENAT**

Très appréciée et largement répandue en Suisse depuis plus de 20 ans. Construction robuste, bienfaisance irréprochable, fonctionnement parfait.

Type FH, modèle léger, largeur de coupe 1,50 m . . . . . Fr. 2975.—

Type AH, modèle normal, largeur de coupe 1,50 m . . . . . Fr. 3200.—

Type AH, modèle normal, largeur de coupe 1,80 m . . . . . Fr. 3300.—

Modèles à prise de force pour tracteurs, largeurs de coupe 1,80 m et 2,10 m  
roues sur pneus, à partir de Fr. 3750.—

Tous les organes sont actionnés par la prise de force

**L. Allamand S. A., Machines agricoles, Ballens (Vaud)**

### LE TRACTEUR

**Rédaction et Administration:** Secrétariat central de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs, Pestalozzistrasse 1, Case, Brougg/Arg., Téléphone (056) 4 20 22, Compte postal VIII 32608 Zurich

**Régie des annonces:** Annonces Hofmann, Steinmaur/Zch., Téléphone (051) 94 11 69

Prix d'abonnement: frs. 7.— par an Gratuit pour les membres de l'Association Paraît tous les mois

Droit de reproduction réservé Imprimerie: Schill & Cie., Lucerne